



SUPRÊME CONSEIL DE MÉDITERRANÉE
DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DU 33^{ÈME} ET DERNIER DEGRÉ DU
RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ
A.:L.:G.:D.:G.:A.:D.:L.:U.:

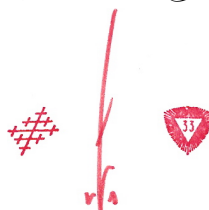
ACTE CONSTITUTIF

Aux Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Sublimes Princes du Royal Secret, Grands Inspecteurs Inquisiteurs Commandeurs, Chevaliers Kadosh, Souverains Princes Chevaliers Rose+Croix, Grands Élus de la Voûte Sacrée, Grands Maîtres Architectes, Maîtres Secrets, à tous les Maçons du Rite Écossais Ancien Accepté répandus sur la surface du Globe,
Nous faisons savoir que,
Selon l'article 2^{ème} des Grandes Constitutions de 1786 du Rite Écossais Ancien Accepté et II §3 & 4 telles que révisées à Lausanne en 1875,
Selon patente donnée le 15 décembre 2002 à Rome par Loris Carlesi, Sovrano Gran Commandatore del Supremo Consiglio d'Italia, créé à Milan le 16 mars 1805 par Eugène de Beauharnais, Jean Jacques de Cambacérès et Alexandre François Auguste de Grasse Tilly, il est formé une réunion de membres du même Grade sous le titre distinctif de :

SUPRÊME CONSEIL DE MÉDITERRANÉE
DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DU 33^{ÈME} ET DERNIER DEGRÉ DU
RITE ÉCOSSAIS ANCIEN & ACCEPTÉ

Les autorités Maçonniques du Rite Ecossais Ancien & Accepté de par le Monde sont invitées à le reconnaître fraternellement comme tel sur sa Juridiction, à charge de réciprocité.

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur



Zénith de Provence, le 28 janvier 6004 A.:V.:L.: